

## **Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal Du 17 septembre 2018**

### Ordre du jour :

- Compte rendu du dernier conseil municipal
- CAUE
- Convention de gestion "Assurances des risques statutaires"
- Réglementation sur les résidences à l'année au camping
- Aménagement de la traversée du village
- Point camping
- Questions diverses

*L'an deux mil dix-huit, le dix-sept septembre, le Conseil Municipal de St Michel De Chabrillanoux, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Gilles LEBRE, maire.*

*Date de convocation : 10/09/2018*

*Membres en exercice : 10; Présents : 08; Nombre de votants : 09*

*Etaient présents : Mme BRUNEL Claudine, Mme DE PALMA Joëlle, M. BALAYN Jean-Daniel, M. BRUN Gilles, M. Rémi CAUSSE, Mme FARHAT Hélène, M. LEBRE Gilles, M. SAUDUBRAY Vincent*

*Procurations : M. Gérard BRUN à M. Gilles LEBRE*

*Secrétaires de séance : Mr BALAYN et Mme FARHAT*

### **1 – COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité. Mr Balayn transmet l'étonnement des membres du FJEP, du fait que "la Chabriole" n'ait été évoqué qu'à travers les incidents survenus.

### **2- CAUE**

Mr le Maire informe que les 2500€ dus par la commune au CAUE seront versés.

### **3- CONVENTION DE GESTION "ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Le conseil municipal donne son accord pour signer avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale une convention de gestion du contrat « risques statutaires ». Les frais de gestion sont fixés à 1% de la cotisation versée pour le personnel communal, dans le cadre de la gestion de ce contrat.

### **4- REGLEMENTATION SUR LES RESIDENCES A L'ANNEE AU CAMPING**

Monsieur le Maire rappelle que la résidence à l'année est interdite sur les campings. A l'unanimité, le conseil municipal est d'accord pour que cette disposition soit appliquée sur le camping municipal de St Michel dès cette fin de saison.

## **5- AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE**

Mr le Maire est en contact avec le SDEA et la DDT pour l'étude de cet aménagement. La commission travaux associera le CAUE à la réflexion. Le coût des travaux, étant évalué autour de 100.000€ ht et environ 6000 € ht de frais d'étude, il faut attendre pour prendre des décisions que la situation du camping et les dépenses nécessaires pour celui-ci soient précisées. On peut envisager la réalisation des travaux pour l'été 2019. Des choix à faire seront nécessaires.

## **6- POINT CAMPING**

Mr le Maire fait état d'une substantielle augmentation du CA pour la saison 2018 et d'une augmentation conséquente des entrées piscine. 2017 : 2056€ 2018 : 2880€

Le cabinet d'étude mandaté par la Région a rendu son rapport. Celui-ci souligne de nombreuses anomalies ou insuffisances mais conclut : "Nous estimons qu'il est pertinent de chercher à maintenir et développer le camping". Monsieur le Maire annonce qu'une étude plus précise sur la sécurité (électricité, sécurité incendie...) sera réalisée. Le coût des travaux nécessaires (mise aux normes, assainissement, réfection des sanitaires, nouveaux hébergements...) pourrait s'élever à 700.000€.

Une réunion avec l'association "ça brille en nous" est prévue une fois le bilan financier fait. Il faudra alors arrêter le mode de gestion et de fonctionnement du camping pour 2019 et après.

## **7- QUESTIONS DIVERSES**

- Mr Le Maire informe que le contrat aidé (à 60%) de Mme Marina AMBRUS a été renouvelé pour 1 an avec obligation de formations.

- Le tribunal administratif a levé un des obstacles pour la reconstruction de l'EHPAD de Saint Sauveur.

- Rémi Causse fait un rapide compte-rendu du dernier conseil d'école:

Les parents s'interrogent sur l'origine des produits de la cantine. La municipalité appuiera leur demande transparence auprès de la commune des Ollières.

- Rémi Causse fait part de la demande de Silvia, agricultrice. Elle souhaite que la commune marque plus d'intérêt pour les problèmes des agriculteurs (trices) et demande à participer à la commission "environnement, cadre de vie, agriculture".

La séance est levée à 19h55